



L'hôpital: ressource ou dernier recours ?

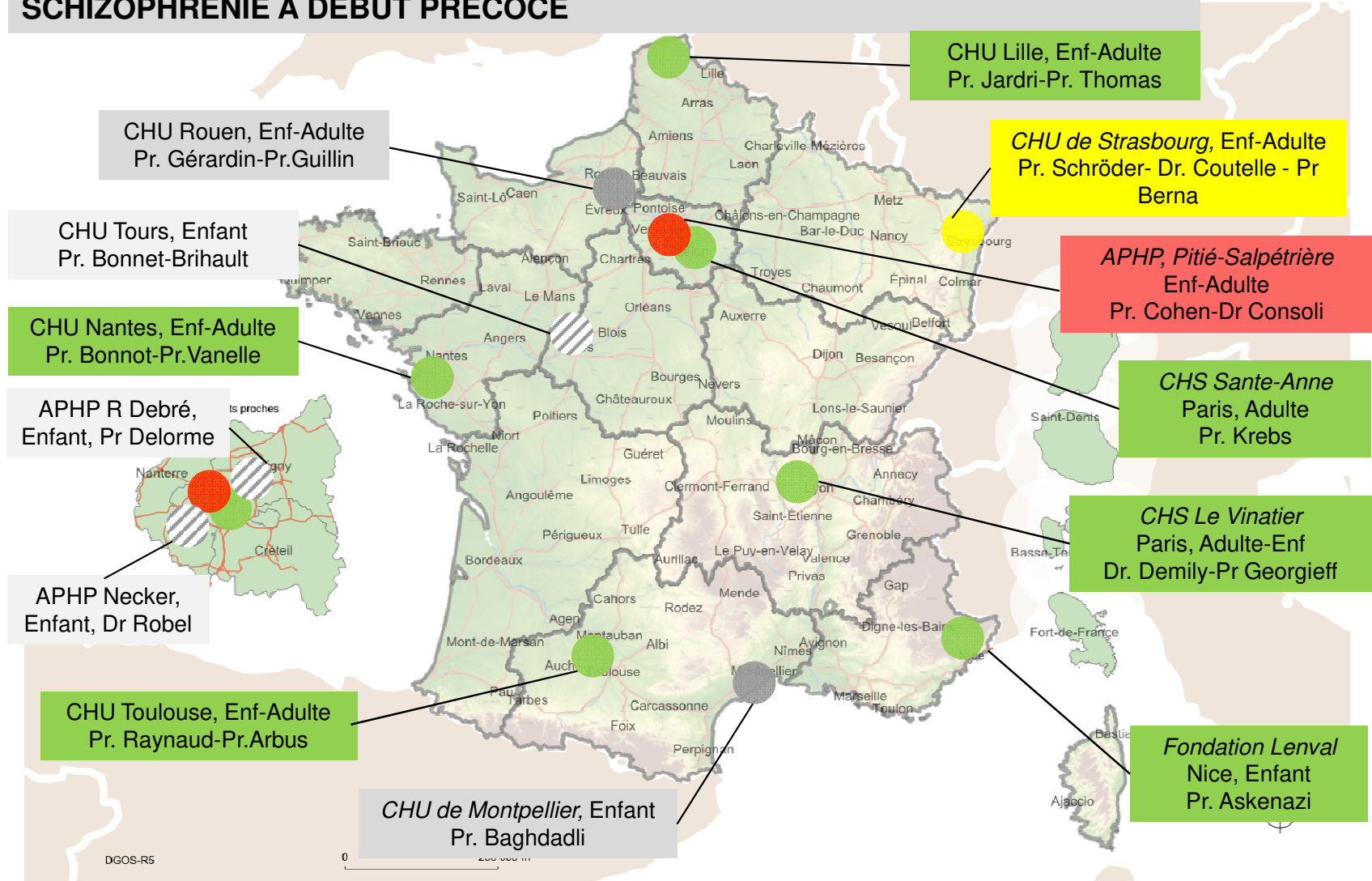
Dr Romain COUTELLE, psychiatre et pédopsychiatre
Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPEA)
Pôle de Psychiatrie, Santé Mental et Addictologie
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg



L'hôpital: ressource au dernier recours ?

- ▶ 2 exemples de recours hospitalo-universitaire dans le handicap rare à Strasbourg
 - ▶ Centre de compétence maladies rares à expression psychiatrique
 - ▶ Consultation partagées génétique, neuropédiatrie et psychiatrie
- ▶ Place de l'hospitalisation dans le handicap rare

CARTOGRAPHIE DU **CRM** A EXPRESSION PSYCHIATRIQUE ET SCHIZOPHRENIE A DEBUT PRECOCE



11/20/2018

● Site coordonnateur
● Sites constitutifs
● CCMR

L'hôpital: ressource au dernier recours ?

- ▶ **Centre de compétence maladie rares à expression psychiatrique**
 - ▶ Evaluer les formes rares de pathologies psychiatriques (schizophrénie précoce)
 - ▶ Evaluer les troubles psychiatriques dans les maladies rares (22q11, X-Fragile, Williams, T21...)
 - ▶ Informer sur l'évolution et accompagner les moments de transition (le risque de schizophrénie dans le 22q11, transition adolescence-âge adulte...)
 - ▶ Coordination avec les autres Centre de compétences (déficience intellectuelle, épilepsie...)
 - ▶ Coordination avec les autres centre ressources psychiatriques (CRA, Centre Expert TSASDI, Centre Expert Schizophrénie...)

L'hôpital: ressource au dernier recours ?

- ▶ **Consultations partagées génétique et pédopsychiatrie**
 - ▶ Dr. Yves Alembik (pédiatre)
 - ▶ Drs Elise Schaefer et Salima El Cheddadeh (génétique médicale)
 - ▶ Romain Coutelle (psychiatre/pédopsychiatre)
- ▶ Dépistage des troubles psychiatriques
- ▶ Evaluation coordonnée neurodéveloppementale et génétique
- ▶ Inscription des troubles dans une perspective développementale
- ▶ Prise en compte des facteurs environnementaux
- ▶ Avis pédopsychiatrique pour les Equipes Relais Handicap Rare

L'hôpital: ressource au dernier recours ?

▶ L'hospitalisation en pédopsychiatrie

- ▶ N'est pas un dernier recours!
- ▶ Le cadre d'hospitalisation doit être adapté aux troubles (niveau d'autonomie, soins somatiques, difficultés face aux changements...)
- ▶ Programmée
- ▶ De courte durée
- ▶ Elle n'est pas indispensable pour adapter les traitements
 - ▶ Alternative future: la télémédecine?
- ▶ Elle ne permet pas nécessairement une évaluation globale somatique et psychiatrique
- ▶ Privilégier l'HDJ si possible

▶ L'exemple de la cécité congénitale

Merci de votre attention!